

Culture du maïs et points d'attention « Phytos » réglementaires

Formation continue phytolice, 2021

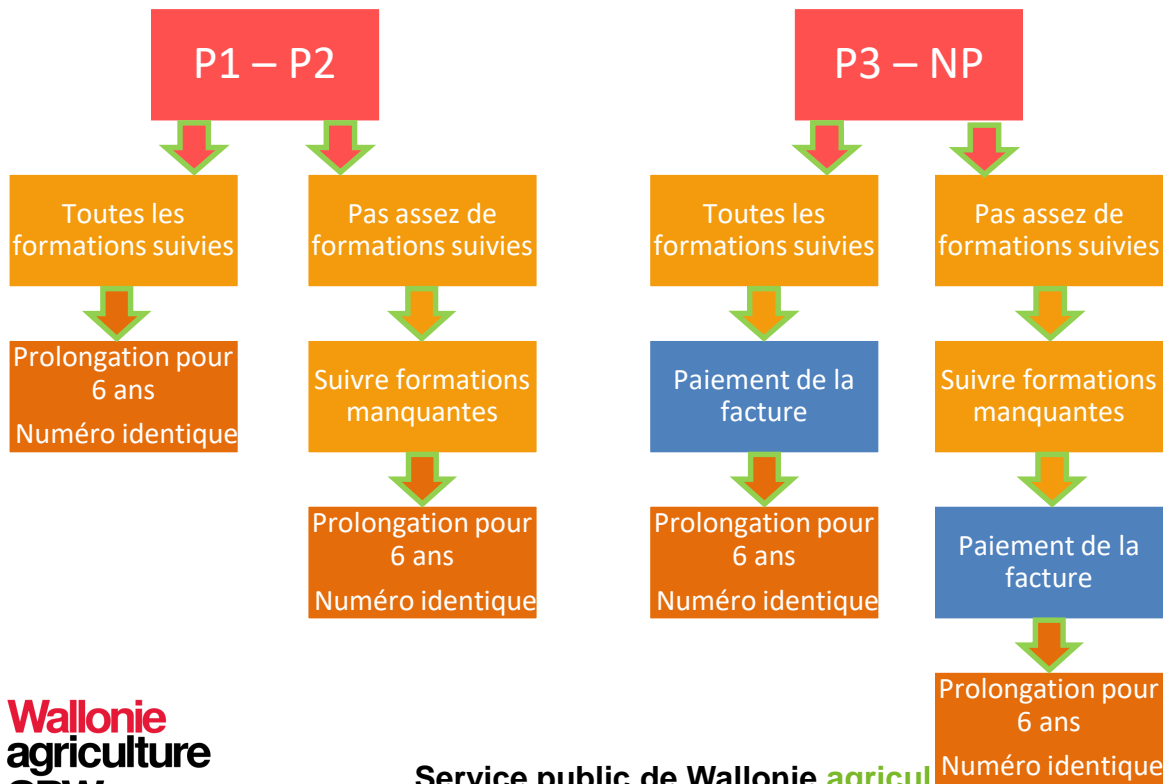
Phytolice

Toutes les phytolices expirant le 24-11-2020 ont été prolongées d'un an

Pour la renouveler, il faut

Disposer d'un nombre suffisant de formations avant l'échéance du 25-11-2021

Prolongation avant la date d'expiration



| Formations continues | | | |
|----------------------|----|----|----|
| NP | P1 | P2 | P3 |
| 2 | 3 | 4 | 6 |

PHYTOLICENCE, consulter sa situation

Aller sur <https://fytoweb.be/fr/phytolicence>

Se connecter avec eID ou itsme : lecteur carte d'identité
+ code PIN

OU

Demander une copie/aperçu de sa phytolice : sélectionner
«Duplicata phytolice » + N° registre national et adresse e-mail

Cellule
PHYTOLICENCE

Croix du Sud 2, L7.05.03
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

T. +32 (0)10 47 37 54
info@pwrp.be



Bandes tampons - Protection des eaux de surface

Qu'est-ce la bande tampon Phyto?

= Bande de terrain **non traitée** le long de **toute eau de surface**

Eaux de surface =

- eaux **courantes** en surface : rivières, ruisseaux... et fossés, réseau de drainage,...
- eaux **dormantes** de surface : étangs, mares...

Quelle largeur respecter?

Pour une pulvérisation vers le bas

- **Largeurs minimales** **Ne peuvent jamais être réduites**
 - de **6 mètres** le long des rivières, ruisseaux, lacs, étangs
 - de **1 mètre** le long des voiries (code eau + conditionnalité)
 - le long des autres terrains revêtus non cultivables, reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales: trottoirs, pavés, graviers... NB: ce mètre est à compter à partir du dessus du talus si celui-ci a une pente de 10% ou plus
 - le long des fossés de wateringues ou des fossés de drainage
 - le long des fossés de bord de route

Quelle largeur respecter?

Pour une pulvérisation vers le bas

- Largeurs spécifiques aux produits:
 - **variable selon le produit** (voir étiquette de chaque produit : 0, de 2 à 30 m le long des eaux de surfaces). **Peuvent être réduites**

MAIS si largeur spéc. < 6 m, c'est la largeur minimale des 6 m qui s'applique !!!!

- **20 mètres enherbés** le long des eaux de surface avec **une culture de maïs** en contrehaut traitée avec de la **Terbuthylazine**. **Ne peut jamais être réduite**

Dès 1-10-2021 : enherbement obligatoire de la bande tampon cours d'eau



couvert permanent enherbé ou ligneux

de **6** m de large le long de tous les cours d'eau

Cours d'eau = eaux courantes naturelles en surface : rivières, ruisseaux...

HORS fossés, réseau de drainage,...

Donc sont concernés toutes les parcelles le long des cours d'eau quelque soit la catégorie: non classés, classés 1^{er}, 2 et 3^e catégories, SAUF TERRES EN BIO

Enherbement de la bande tampon cours d'eau

**Pour la DS 2021: ne pas créer une parcelle
distincte en 2021**

**Sauf si couvert différent implanté pour le 31 mai
→ 2 parcelles avec 2 cultures différentes**

Quel type de couvert ?

couvert herbacé ✓

couvert ligneux ✓ (si bande ligneuse sur toute la largeur des 6 mètres = élément linéaire admissible aux aides agricoles, → à ne pas dessiner distinctement)

couvert de ~~X~~ miscanthus: probablement pas accepté

Mesures agro-environnementales et climatiques MAEC

Désherbage mixte

MAEC MB6 : Cultures favorables à l'environnement

6 variantes:

- Chanvre
- Céréales de printemps
- Légumineuses fourragères
- **Désherbage mixte en cultures sarclées**
- Céréales laissées sur pied
- Mélanges céréales-légumineuses

Toutes les variantes sont compatibles avec l'aide à l'agriculture biologique

Min : 1 ha

Aide de 240 €/ha

Max : 30 ha

MAEC MB6 cultures sarclées avec désherbage mécanique (240 € / ha)

- Parcelles de betteraves, chicorées, maïs.
- Minimum 2 désherbages mécaniques
- Pas d'insecticides

Traitement au KORIT 420 FS



car = un répulsif

Culture du maïs après betteraves traitées aux **Néonicotinoïdes : Gaucho 70 WS en 2021** (du 15-02 au 14-06)

Obligations:

- appliquer la lutte intégrée (être certifié IPM)
- semis à 3 cm de profondeur minimum
- zone tampon minimale de 1m
- restriction dans les cultures suivantes pendant 5 ans

Si vous avez utilisé en **2019** et/ou **2020** des
semences de betteraves traitées au **Cruiser 600 FS**
ou **Poncho beta** :

Et/ou,

Si vous allez utiliser en **2021** des semences de
betteraves traitées au **Gaicho 70 S**:

Attention pendant les 5 ans qui suivent

Cultures suivantes = céréales (sauf maïs), chicorée, graminées, choux, épinard, oignon... (voir fytoweb) et **couverts d'interculture à la condition que les floraisons soient évitées de manière mécanique**

Attendre la **3^e année** pour mettre des pommes de terre, du lin du **maïs** et de l'angélique

Attendre la **6^e année** pour: pois, haricots,...

En cas de mise à disposition de la parcelle:

Déclaration signée entre les parties

Traçabilité pendant 5 ans

Lutte intégrée (IPM) en maïs et érosion

niveau 1: Rotation sur parcelles R10-R15

Obligation de rotation d'au moins 1 année sur 3 avec des cultures peu sensibles à l'érosion deux années sur trois

Projet d'arrêté de suspension en cours.

Rappel: Rotation en maïs = niveau 2 (70 % des mesures de ce niveau à appliquer au niveau de l'exploitation)

Monoculture à éviter (pas d'application pour exploitations avec uniquement maïs et prairies)

Surface d'intérêt écologique **SIE**

Sous-semis

Sous-semis d'**herbe** ou de **légumineuses**
dans la culture principale (à déclarer avec la
destination secondaire « s »)

NB: Coefficient de conversion: 0,3 (1 m² = 0,3 m² d'intérêt écologique)

➤➤ **Semis couvert** (semences sans enrobage phyto)

Semis maïs

récolte -----> **8 semaines**

Couvert

Maintien
MINIMUM

Maïs

PAS de
PHYTOS

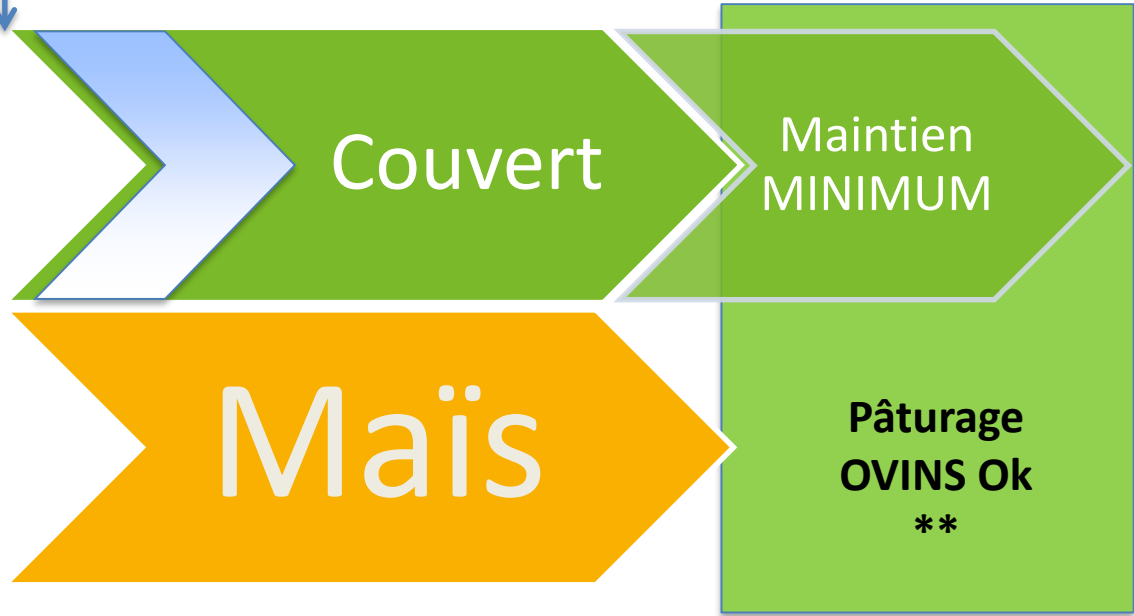
Phytos OK *



* Avec des produits agréés sur toutes les cultures si récoltées ou pâturées

Semis couvert
Semis maïs

récolte-----> 8 semaines



** les traitements phytos sur le maïs doivent aussi être agréés sur le couvert
(+ respects des stades)



Point d'attention sur les pulvérisateurs

REPLISSAGE ET NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR : COMMENT BIEN GÉRER LES EFFLUENTS PHYTO ?

Faites votre choix en fonction de vos pratiques et des équipements nécessaires

Toutes les opérations ne doivent pas nécessairement se faire au même endroit

AU CHAMP



Equipements requis :

- REPLISSAGE**
 - anti-retour
 - anti-débordement
- DILUTION AU 100***
 - Obligatoire avant mélange au champ ou sur aire enherbée
 - cuve d'eau citée
 - Vol = 10% si buse de rinçage interne, sinon 20%
- NETTOYAGE INTERNE**
 - cuve d'eau citée
 - Vol = 10% si buse de rinçage interne, sinon 20%
- NETTOYAGE EXTERNE**
 - cuve d'eau citée
 - kit de lavage (douce + tuyau)

SUR UNE AIRE ENHERBÉE



Aire plane, végétation herbacée permanente, clairement identifiée

Equipements requis :

- REPLISSAGE**
 - anti-retour
 - anti-débordement
- NETTOYAGE**
 - INTERNE / EXTERNE
 - Pas d'équipement spécifique

SUR UNE AIRE ÉTANCHE



Aire étanche résistante physiquement et chimiquement aux produits phytos

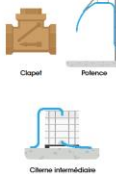
Equipements requis :

- REPLISSAGE**
 - anti-retour
 - anti-débordement
- NETTOYAGE**
 - INTERNE / EXTERNE
 - Séparation eaux de pluie/effluents
 - ↓
 - Stockage éventuel des effluents
 - Collecteur agréé / Prestataire de service / Système de traitement des effluents

En zone de prévention de captage : système de récupération des effluents obligatoire.

Autres usages possibles :
- Ravitaillement en hydrocarbures
- Lavage des machines

1 SYSTÈMES ANTI-RETOUR



Capiel
Pulvica
Clème intermédiaire

2 SYSTÈMES ANTI-DÉBORDMENT



Clème intermédiaire : vol max + vol cure
Anil automatique : yukucomplex
Anil automatique kit/cap/capteur électronique, ...
Système eno stress

3 DIMENSIONS MINIMALES DE L'AIRE ÉTANCHE ET DE L'AIRE ENHERBÉE



150cm
Encastrement du matériel dans système
150cm

4 DISTANCES D'IMPLANTATION POUR AIRE ÉTANCHE, AIRE ENHERBÉE, STOCKAGE ET SYSTÈME DE TRAITEMENT



10m

5 SÉPARATION EFFLUENTS/EAUX DE PLUIE



Bouclier à interchangeable
Tuyau souple amovible

6 SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS



Boîtier
Hélicouac
LI biologique
Serène

REPLISSAGE ET NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR : COMMENT BIEN GÉRER LES EFFLUENTS PHYTO ?

Faites votre choix en fonction de vos pratiques et des équipements nécessaires

AU CHAMP



Equipements requis :

REPLISSAGE

- anti-retour ①
- anti-débordement ②

DILUTION AU 100^e

- Obligatoire avant vidange au champ ou sur aire enherbée
- cuve d'eau claire
- Vol = 10% si buse de rinçage interne, sinon 20%

NETTOYAGE INTERNE

- cuve d'eau claire
- Vol = 10% si buse de rinçage interne, sinon 20%

NETTOYAGE EXTERNE

- cuve d'eau claire
- kit de lavage (lance + tuyau)

SUR UNE AIRE ENHERBÉE



Aire plane ②③, végétation herbacée permanente, clairement identifiée

Equipements requis :

REPLISSAGE

- anti-retour ①
- anti-débordement ②

NETTOYAGE

INTERNE / **EXTERNE**

Pas d'équipement spécifique

SUR UNE AIRE ÉTANCHE



Aire étanche ②③ résistante physiquement et chimiquement aux produits phyto

Equipements requis :

REPLISSAGE

- anti-retour ①
- anti-débordement ②

NETTOYAGE

INTERNE / **EXTERNE**

Séparation eaux de pluie/effluents ③

Stockage éventuel des effluents ③



En zone de prévention de captage : système de récupération des effluents obligatoire.

Autres usages possibles :
- Ravitaillement en hydrocarbures
- Lavage des machines

Toutes les opérations ne doivent pas nécessairement se faire au même endroit

1 SYSTÈMES ANTI-RETOUR



Clapet

Potence



Citerne intermédiaire

2 SYSTÈMES ANTI-DÉBORDEMENT



Citerne intermédiaire:
vol max = vol cuve



Anêt automatique:
volucompleur



Anêt automatique : jauge/
capteur électronique,...

Système d'alarme,
système «no stress»

3 DIMENSIONS MINIMALES DE L'AIRE ÉTANCHE ET DE L'AIRE ENHERBÉE



4 DISTANCES D'IMPLANTATION POUR AIRE ÉTANCHE, AIRE ENHERBÉE, STOCKAGE ET SYSTÈME DE TRAITEMENT



6 SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS



Biotrte



Heliosac®



Lil biologique



Sentinel®

5 SÉPARATION EFFLUENTS/EAUX DE PLUIE



Bouche à interchanger



Tuyau souple amovible



